



PAR  
**HONG GIRAULT**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE,  
SSI EUROPA

# La signature électronique « commodity » au service de la sécurité

La transition digitale, la dématérialisation, les mises aux normes imposées par le Gouvernement sont des sujets au cœur de toutes les entreprises aujourd'hui. La numérisation de l'espace de travail change les façons de travailler et nombreuses sont les entreprises qui ont déjà amorcé le virage vers le « tout numérique ».

**L**a dématérialisation est de plus en plus associée à la signature électronique. Elle permet entre autres de dématérialiser les déclarations fiscales, les factures, les contrats de travail, les fiches de paie et améliore de façon notable le ROI des entreprises.

### AUJOURD'HUI, QU'EST-CE QUE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET EN QUOI EST-ELLE INDISPENSABLE ?

La signature électronique est à un document numérique, ce que la signature manuscrite est à un document papier. La signature électronique a pour but de démontrer à un tiers que le document a été approuvé par une personne identifiée. Il s'agit d'un mécanisme d'engagement fiable faisant appel à des techniques cryptographiques.

Dans le cadre de la réglementation française (RGS) et plus largement européenne (eIDAS), voici les réponses apportées aux questions que beaucoup d'entreprises se posent (cf. tableau).

Dans tous projets de dématérialisation, la signature électronique est l'outil de confiance par excellence. Elle apporte un niveau de sécurité bien plus élevé qu'une signature manuscrite, qui peut dans certains cas être falsifiée.

La dématérialisation au sein d'une entreprise doit être appréhendée comme un formidable levier de croissance et sans aucun doute comme un enjeu économique et sociétal.

Le processus de dématérialisation opère un profond changement sur la vie quotidienne de l'entreprise. Il est donc impératif d'assurer un accompagnement sur mesure et dans un environnement de confiance.

### POURQUOI DE PLUS EN PLUS D'ENTREPRISES PASSENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?

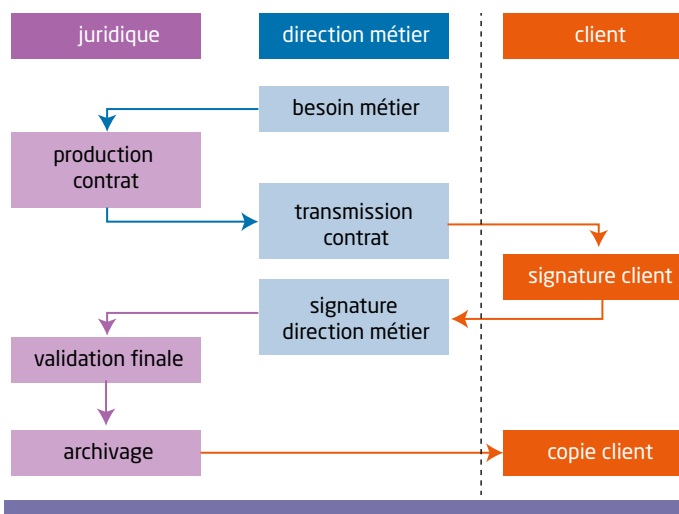
Afin d'instaurer de la confiance dans les échanges, les initiatives gouvernementales, en France et plus largement en Europe, rendent la signature électronique obligatoire pour de plus en plus de processus dématérialisés.

L'obligation de s'équiper d'une clé de signature électronique pour répondre à des appels d'offres publics

### Les questions et réponses que l'on se pose concernant la signature électronique

- **Comment peut-on être sûr de l'authenticité de la signature ?** La signature électronique garantit l'identité du signataire.
- **Comment peut-on être sûr qu'un document n'a pas été modifié ?** À partir du moment où le signataire appose sa signature, le contenu du document est scellé avec celle-ci.
- **La signature électronique est-elle visible sur un document ?** Oui, sous forme d'un sceau numérique associé au document signé.
- **Le signataire peut-il contester la valeur de l'acte signé ?** Non, la signature électronique a une valeur juridique légale et ne peut être répudiée.
- **Comment se matérialise l'outil de signature ?** Le signataire est équipé d'un certificat électronique de signature garantissant son identité. Le certificat est stocké sur une carte à puce au format clé USB et son usage est protégé par un code PIN.

### Le processus de la signature électronique Exemple de signature d'un contrat



sur des plateformes dématérialisées, de déclarer et de signer les déclarations de TVA en ligne, ou encore d'envoyer des rapports signés sur des portails tels que Ermes (Tracfin) ou *One Gate Portal* (Projet Solvabilité 2) sont des exemples de nouvelles dispositions gouvernementales pour les entreprises.

Outre le fait que la signature électronique devienne indispensable pour effectuer certaines démarches en ligne, aujourd'hui six facteurs expliquent pourquoi de plus en plus d'entreprises préfèrent signer des documents électroniquement plutôt que de les produire, les imprimer, les signer, les distribuer, les archiver et les maintenir consultables au format papier dans leurs bureaux.

Le premier facteur est celui de la validité juridique, en effet la signature électronique d'un contrat engage légalement le signataire.

Le deuxième facteur est celui de la faisabilité technique, il est aujourd'hui très simple de mettre en place la signature électronique.

Le troisième facteur et non des moindres est le faible coût d'investissement et le ROI, la signature électronique est peu coûteuse à l'implémentation et à l'utilisation et génère un ROI significatif.

La facilité d'intégration au système information est le quatrième facteur clé, la signature électronique s'intègre facilement avec des progiciels grâce à des APIs standards.

Le cinquième facteur est la mobilité, en effet, une personne munie d'une clé de signature peut opérer sa signature dans tous les environnements mobiles (Ios, Android, Windows).

Le sixième et dernier facteur est l'avantage compétitif, la signature électronique accélère la transformation des processus.

La signature offre principalement la possibilité de signer un document sans l'imprimer, l'entreprise fait donc une économie de papier significative. Elle offre également la possibilité d'envoyer le document signé par email et ainsi de réduire les frais d'envois postaux. La signature électronique permet de signer un document sans se rencontrer, il y a donc une réduction de frais de déplacements et enfin la signature électronique permet un archivage au format numérique, l'entreprise peut alors simplifier voire supprimer l'archivage papier.

### LA SÉCURITÉ DES DONNÉES D'UNE ENTREPRISE : UN ASPECT PRIMORDIAL

La sécurité des données n'est pas toujours pointée du doigt quand on parle de dématérialisation.

Bon nombre d'entreprises se lancent dans la dématérialisation sans se soucier de la sécurité de leurs documents, des archivages...

C'est pourtant un aspect primordial auquel l'entreprise doit apporter une attention toute particulière. En effet, les documents fiscaux et les factures numérisés doivent selon les directives européennes 2001/115/EC comporter une signature électronique

authentifiable pour être envoyés par voie numérique, et nécessitent l'utilisation d'un certificat électronique dit RGS\*\*.

La signature électronique vient apporter la couche de sécurité si importante dans le processus de dématérialisation.

### EXEMPLE DE CAS D'USAGE DE L'ADOPTION DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

#### La signature de documents .pdf dans le cadre de projets de dématérialisations fiscales

Un bon nombre d'entreprises sont passées à la dématérialisation fiscale notamment sur les factures clients fournisseurs. Dématérialiser ses factures, ses contrats ou des documents envoyés habituellement par envoi postal peut aider à accélérer les processus commerciaux et à diminuer les coûts avec la suppression de l'affranchissement du courrier. De plus, la dématérialisation assure une meilleure traçabilité de ces documents et optimise la réactivité des collaborateurs. Le format .pdf est le format le plus majoritairement adopté par les entreprises. Ce document .pdf doit être signé avec un certificat de signature reconnue au sens RGS\*\*. Adobe, le fournisseur et éditeur de pdf a référencé les fournisseurs compatibles avec leurs plateformes au travers du programme AATL (*Adobe Approved Trusted List*). Les entreprises ayant un projet de dématérialisation fiscale peuvent se référer à la liste AATL (<https://helpx.adobe.com/acrobat/kb/approved-trust-list1.html>) où tous les fournisseurs officiels sont référencés.

Pour qu'une signature électronique sur un document fiscal soit valable, elle doit répondre aux normes en vigueur : Intégrité, identité par signature électronique légale, horodatage légal et accès sécurisé aux données.

#### La déclaration des emplois aidés sur la plateforme SYLAé

D'après l'arrêté du 26 novembre 2012, la télédéclaration des contrats aidés SYLAé est redevenue obligatoire depuis le 1er Juillet 2015 obligeant les entreprises

## Étapes pour la signature d'un document avec une clé électronique

1	Visualiser le document à signer
2	Cliquer sur le bouton «signer»
3	Insérer votre certificat (Clé USB) dans votre ordinateur
4	Taper le code «PIN»
5	Valider

► à déclarer sur la plateforme en ligne SYLAé les fiches de présence et bulletins de paie tous les mois à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) afin de percevoir les aides.

Dans ce cadre, l'obtention d'un certificat RGS\* est vivement recommandé. Il permet de s'authentifier de façon totalement sécurisée sur la plateforme SYLAé de l'ASP ainsi que de signer les états de présences et fiches de paies en ligne.

La liste des fournisseurs agréés se trouve sur le portail, il vous suffit de les contacter pour obtenir un certificat : <https://www.asp-public.fr/portail-employeurs-pour-les-contrats-aides>

### La réponse à un appel d'offre des marchés publics

Dans le cadre de la dématérialisation des appels d'offre, l'article 56 du nouveau code des marchés publics permet de répondre à un appel d'offres par voie électronique sous réserve d'utiliser un certificat de signature électronique de type RGS\*\*.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'entité adjudicatrice peut exiger la transmission des candidatures et des offres par voie électronique. C'est d'ailleurs de plus en plus le cas pour les réponses à appels d'offres des marchés publics. Les candidats sont de plus en plus obligés de transmettre leurs réponses par voie dématérialisée. Ils ont donc besoin de se munir d'un certificat électronique de signature RGS\*\*.

Pour exemple, vous souhaitez déposer une réponse à un appel d'offre sur la plateforme BOAMP : <http://www.boamp.fr/Espace-entreprises/Comment-repondre-a-un-marche-public/Questions-de-procedures-dematerialisees/Qu-est-ce-qu-un-certificat-de-signature-electronique-et-comment-s-en-procurer-un>

Cette plateforme référence le lien des prestataires de certificats de signature auprès desquels vous pouvez vous procurer les certificats de signature :

[http://www.lsti-certification.fr/images/liste\\_entreprise/Liste%20PSCe.pdf](http://www.lsti-certification.fr/images/liste_entreprise/Liste%20PSCe.pdf)

### Le projet Solvabilité II

#### • Le contexte du projet Solvabilité 2

Dans le mouvement de la redéfinition de la marge de solvabilité en fonction des risques pour l'ensemble des risques financiers et afin de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurances et de réassurances par rapport aux risques qu'elles encourent, toutes les banques, assurances et mutuelles se voient obligées, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, de déclarer leur solvabilité auprès de la Banque de France via le Portail OneGate.

Solvabilité II est une réforme réglementaire européenne s'appliquant aux établissements financiers (Banques, Assurances, et Mutuelles)

#### • Comment cette déclaration fonctionne-t-elle ?

Toutes les entreprises obligées de déclarer leur solvabilité en ligne doivent se munir d'un logiciel appelé XBRL Toolkit. Ce logiciel fournit notamment par UB-Partner permet de convertir la déclaration de solvabilité au format appelé « XBRL » supporté par le portail de la Banque de France (*One Gate Portal*).

Le projet Solvabilité II impose à toutes les entreprises de signer leurs déclarations avec une clé de signature électronique RGS\*\*.

Sans cette signature, la déclaration de solvabilité n'est pas valable aux yeux de la Banque de France.

La signature électronique est la trace de sécurité et de confiance à toutes les déclarations en ligne. ●

### La société SSL Europa

► **Spécialiste de la sécurité** des environnements dématérialisés.

► **Autorité d'enregistrement de OpenTrust** le premier Tiers de Confiance français leader en Europe.

► **Offre des solutions serveurs** (https), la signature électronique de documents, la traçabilité des échanges dématérialisés.

► **Proposition de solutions de convergence** incluant l'authentification forte autour du poste client.

► [www.ssl-europa.com](http://www.ssl-europa.com).